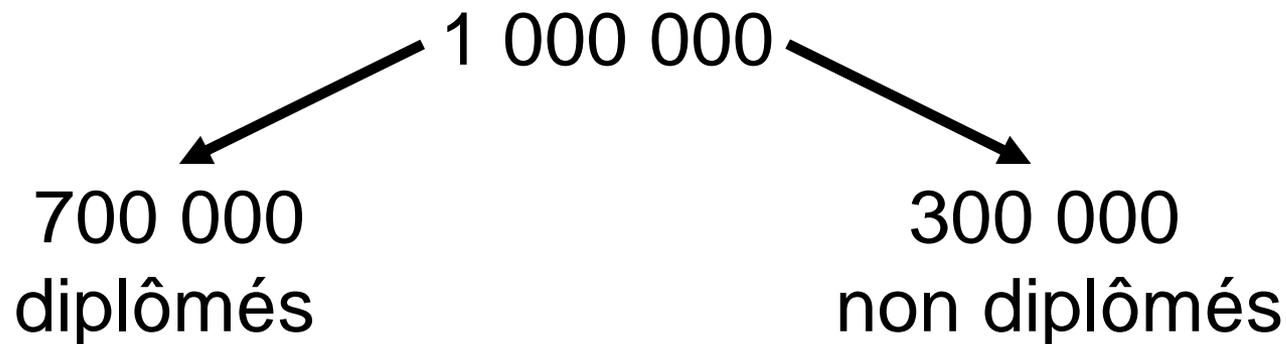


Les ingénieurs et l'apprentissage

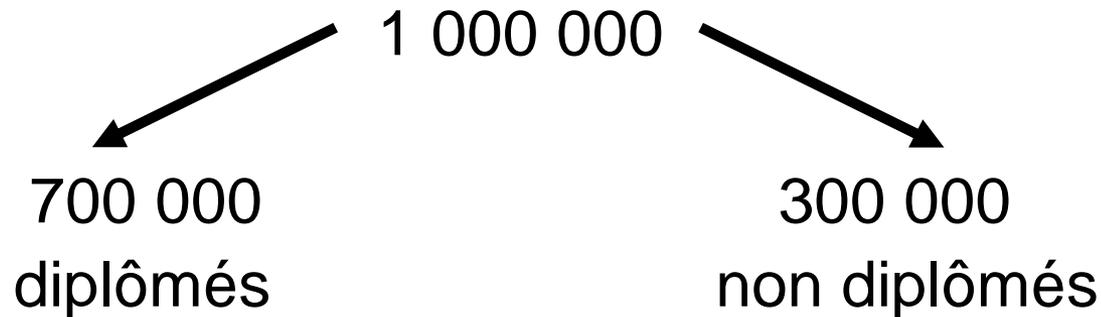
La profession n'est pas réglementée

- En France une entreprise peut embaucher quiconque comme ingénieur
- Seul le « Titre » d'ingénieur diplômé est protégé (et la CTI en est chargée)
- Les ingénieurs en activité en France



Les flux

- Les ingénieurs en activité en France



+

34 800 diplômés en France par an dont 4 000 étrangers

+

2000 diplômés par an à l'étranger

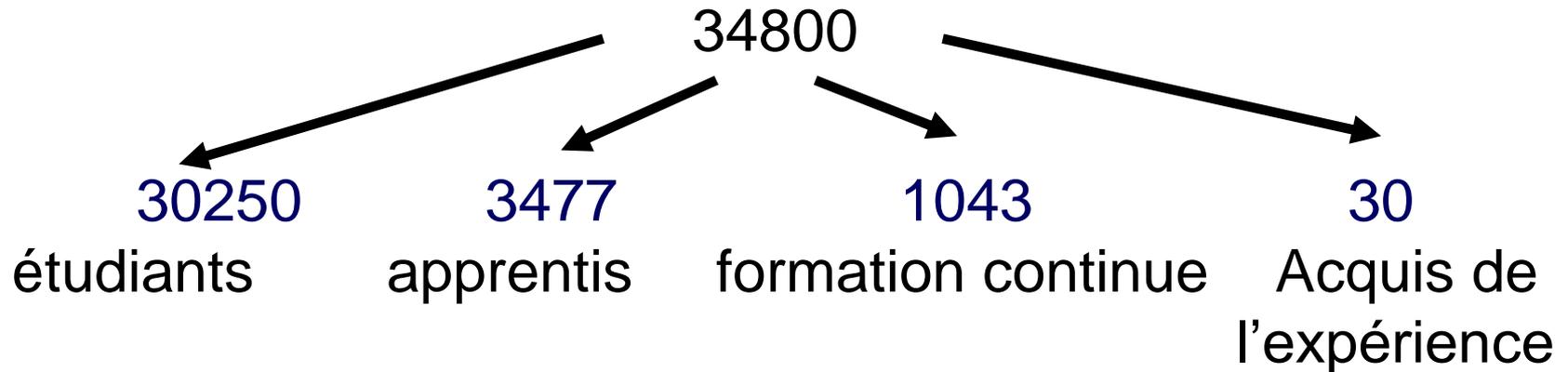
par des écoles admises par l'Etat à délivrer le titre français

Parmi les diplômés en France

6 600 prennent leur premier emploi à l'étranger

Les voies de formation

Les ingénieurs diplômés en France par an



Le diplôme d'ingénieur n'est pas un diplôme national
mais un diplôme d'établissement

Titre :

Nom de l'établissement

+

Éventuellement Nom d'une « spécialité »

La voie de formation n'est jamais inscrite sur le diplôme

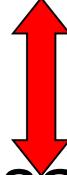
Les partenaires

Code de l'éducation / Droit du travail

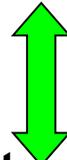
La région



Le Centre de Formation d'Apprentis
(responsable du suivi des apprentis en formation)



L'école (responsable du diplôme)



La structure de partenariat professionnel
(Cahier des charges + lien entreprises)

Les partenaires

Code de l'éducation / Droit du travail

Statut de l'apprenti:
~~Étudiant~~ / Salarié

En école l'apprenti reste un salarié sous la responsabilité de son entreprise

Alternance

Période d'essai (2 mois) → contact avec l'entreprise en début de formation

Mobilité à l'étranger : responsabilité de l'entreprise
modalités à définir avant la signature du contrat

La formation: profil de **compétences**

commun à toutes les voies (Etud, Appr, FC, VAE)

En entreprise (contrat de travail)

Compétences à acquérir / Période

Validation → ects <33% -50%>

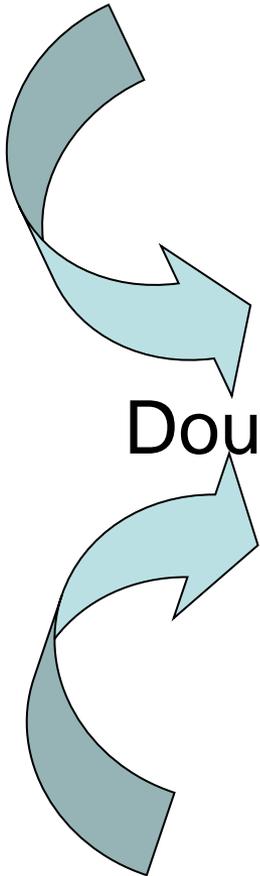
« cahier » de suivi

Double tutorat professionnel / académique

En école (Max 1800h encadrées)

Compétences à acquérir / Module

Validation → ects <50% -66%>



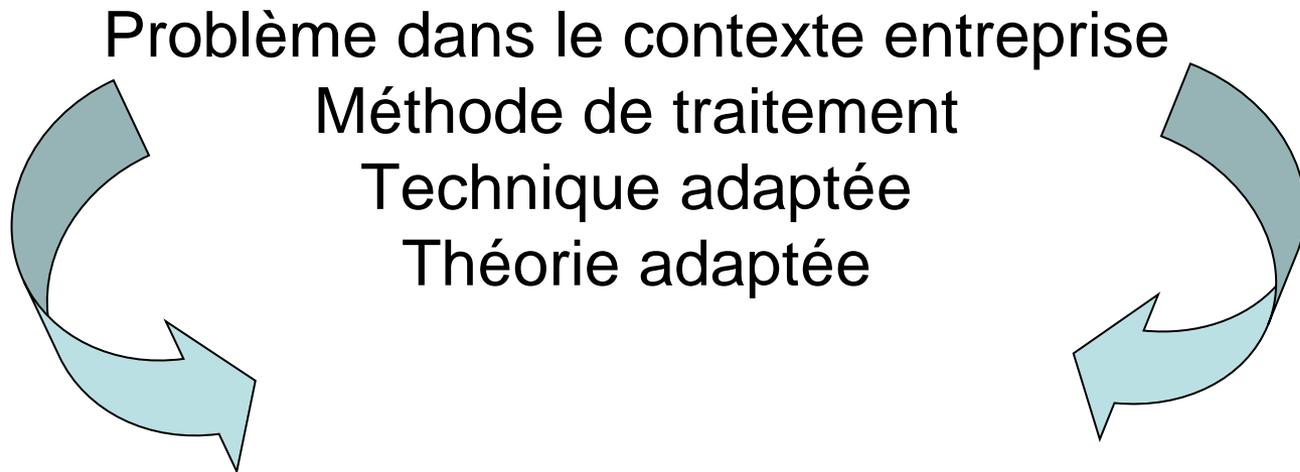
La formation: pédagogie

Code → **tout le cycle accessible en apprentissage**

Organisation sur 3 ans (possibilité d'un flux complémentaire sur les deux dernières années)

Pédagogie INDUCTIVE dédiée +

quelques modules en commun avec le cursus étudiant
(en fin de formation)



Le recrutement : spécifique

~~Cycle Préparatoire (théorique)~~

~~Concours (théorique)~~

~~Projet professionnel~~

~~Embauche~~

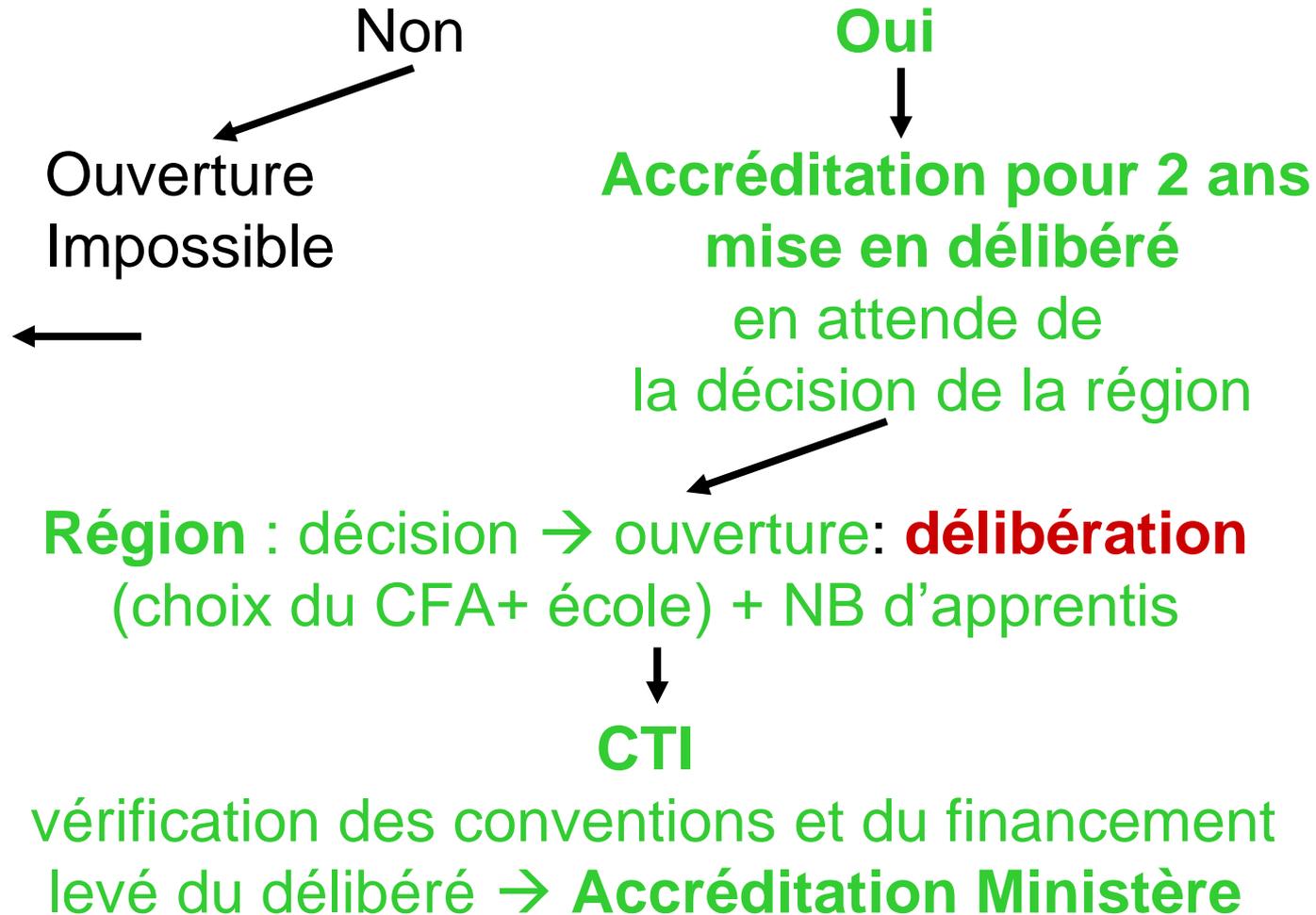
Projet professionnel

Sélection : Entreprise + École

Embauche + Admission

L'accréditation

CTI : accréditation de l'ingénierie de formation ?



Les ingénieurs et la formation continue

L'école peut accepter « librement »
quelques auditeurs si habilitation
(statut étudiant ou apprenti)
→ déclaration simple à la CTI

puis demande d'habilitation spécifique
lors du périodique suivant

Formation personnalisée

Profil de compétences (validation partielle)

Phase de «remise à niveau» (max. un an)

Peut être faite à distance

Phase de formation : menu personnalisé

Maximum deux ans < 1 200h encadrées)

Les modules peuvent être pris dans
un cursus étudiant et ou apprentissage

La formation: pédagogie

Pédagogie dédiée + tutorat

(éventuellement)

alternance

ou formation hors temps de travail

Parcours à la carte

construit avec le tuteur

Les ingénieurs et la validation des acquis de l'expérience

La procédure de VAE de l'école est validée par
la CTI

Profil de Compétences / **Diplôme spécifique de
l'école**

Le jury se prononce sur les compétences
acquises :

si adéquation → diplomation

(ne peut pas prescrire de formation
complémentaire)

Les ingénieurs et la diplomation par l'État

Le jury (national) se prononce sur les compétences acquises : **profil générique** si adéquation → diplomation

Le dossier du candidat est construit et pré évalué par des écoles habilitées (pour des « spécialités » très génériques)

La CTI décide de la liste des spécialités génériques et des écoles habilitées